

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

N° 2023.82

Code Postal 13320

Le Maire de la Commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18 qui confère au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, ou membres du conseil municipal.

OBJET :

Délégation de fonction à

Roger MOSSE

Conseiller municipal,

délégué au Bel âge,

cimetières et marché forain

ARRÊTÉ

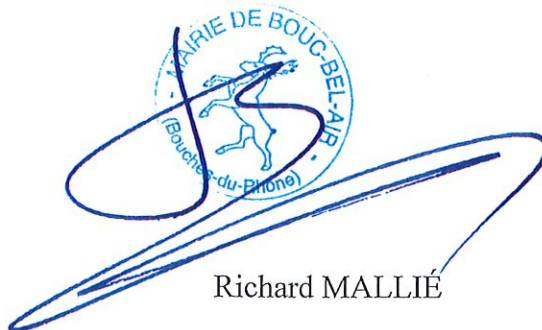
Article un :

Monsieur Roger MOSSE, conseiller municipal, est délégué pour remplir en mes lieu et place, les fonctions de président de la Commission d'Appel d'Offres, pour la consultation n°23RH01 - « Accord-cadre de prestation d'émission et de livraison de titres-restaurant pour les agents de la ville de Bouc Bel Air ».

Article deux :

Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet d'Aix en Provence.

Fait à Bouc Bel Air, le 22 NOV 2023



Richard MALLIÉ